

L'EDENN EN BREF

L'Edenn (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle) est la structure publique chargée de coordonner la reconquête du bon état écologique de l'Erdre et de ses ruisseaux affluents.

Nos missions s'articulent autour de 3 axes : reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, préserver la biodiversité des milieux humides, assurer la cohabitation des usages de la rivière.

Nous agissons pour le compte de 5 établissements publics qui nous ont délégué une partie de leurs compétences en matière d'animation, de concertation, de gestion et de préservation de la ressource en eau et des milieux naturels.

Au quotidien nous fédérons, conseillons et sensibilisons un réseau d'acteurs locaux afin que leurs actions et les nôtres contribuent à améliorer la qualité des milieux aquatiques et la qualité de l'eau de rivière.

Notre leitmotiv ? Ensemble pour la reconquête de l'Erdre !

Nous contacter :

Edenn
Syndicat mixte du bassin
versant de l'Erdre
1 rue du Calvaire
44 000 Nantes

Tél. 02 40 48 24 42
contact@edenn.fr
www.edenn.fr

Pour plus d'informations sur nos actions d'accompagnement destinées aux exploitants agricoles :

► Damien JORIGNE
Animateur agricole
Tél : 07 88 18 66 29
agriculture@edenn.fr

► Xavier BEAUMAL
Technicien bocage
Tél : 06 80 47 78 08
bocage@edenn.fr



Toutes les actions présentées sont permises grâce au concours de l'Etat, de la Région Pays de la Loire, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des Départements de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire.



edenn

NOS ACTIONS ANTI-TRANSFERT

FAVORISER LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLLES

*Aides techniques et financières pour les
agriculteurs du bassin versant de l'Erdre*

© Edenn - octobre 2025 - Crédits photos : Delphine Lethu, Edenn. Ne pas jeter sur la voie publique.

NOTRE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Améliorer la qualité de l'eau est l'affaire de tous. Sur le bassin versant de l'Erdre, chacun peut agir pour limiter les apports excessifs de nutriments et de molécules de synthèse vers les cours d'eau. L'Edenn propose des dispositifs pour qu'ensemble nous retrouvions des rivières en bon état, une vie aquatique riche et une eau de qualité pour tous.

Vous êtes agriculteur ? Des leviers d'action existent !

- Ajuster les apports de fertilisants
- Réduire l'érosion des sols
- Limiter le ruissellement de phosphore, d'azote et d'herbicides vers les cours d'eau

L'Edenn et ses partenaires proposent des actions d'accompagnement, conçues pour répondre aux enjeux de qualité de l'eau, tout en respectant les besoins et les attentes des agriculteurs.

Notre vision : il est possible de concilier qualité de l'eau et production agricole.



CONSEIL EN ÉVOLUTION DE PRATIQUES ET DE SYSTÈME AGRICOLE

L'Edenn accompagne les exploitants agricoles en les mettant en contact avec un organisme technique agricole reconnu afin d'obtenir du conseil technique.

- Gratuit pour les exploitants, ce conseil technique agricole est individuel et personnalisé.

PLANTATION DE HAIES ANTI-TRANSFERT

L'Edenn propose un accompagnement sur-mesure pour vos projets de plantation de haies anti-transfert.

- Les haies participent activement à améliorer la qualité et la quantité d'eau sur le bassin versant. C'est pourquoi l'Edenn finance des haies chez les exploitants, les conseille, prend en charge la plantation de haies sur les fermes et leurs suivis (reprise, conseils d'entretien...).



Pourquoi les haies améliorent-elles la qualité de l'eau ?

En plus de leurs avantages pour la biodiversité, le paysage, ou pour fournir du bois, les haies sont également une solution simple et naturelle pour limiter les ruissellements.

Les haies sur talus ou billon, perpendiculaires à la pente, ralentissent l'érosion, facilitent l'infiltration de l'eau dans le sol et permettent le dépôt des nutriments ou leur consommation ainsi que la dégradation des molécules indésirables avant l'arrivée au cours d'eau.

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Les MAEC « Eau » sont des aides financières pour permettre aux exploitants d'adopter des pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau.

Les exploitants situés à l'amont et l'aval du bassin versant de l'Erdre sont éligibles à ces aides. Sur ces territoires, **L'Edenn finance entièrement le diagnostic d'éligibilité obligatoire.**

Pour une exploitation faisant évoluer son pâturage pour atteindre 70% de prairies, l'aide associée peut atteindre par exemple 12 000 € par an pendant 5 ans.

AMÉNAGEMENT DE ZONE TAMPON

Les zones tampons sont des espaces aménagés pour recueillir et décanter les eaux de ruissellements et/ou les écoulements de drains. Cette période de stagnation permet le dépôt des sédiments et la dégradation des molécules indésirables. **L'Edenn met en oeuvre ces aménagements en collaboration avec les exploitants.**

- Gratuit pour les exploitants, ces dispositifs sont financés en totalité par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire, et les collectivités adhérentes à l'Edenn.

